

Nouvelles Interrogations sur la microfinance

BIM n° 15 – 20 avril 1999
Geneviève NGUYEN

Dans le cadre des formations sur la microfinance, nous voudrions partager avec vous quelques questions importantes qui ont été soulevées par les praticiens qui participent au module de formation continue « Développement des Systèmes Financiers Ruraux » organisé par le CNEARC à Montpellier (voir BIM 12). Ces questions nous paraissent intéressantes car non seulement elles soulèvent des problèmes nouveaux que rencontrent les institutions de microfinance dix ans après leur émergence suite à la « mode » du micro-crédit, mais aussi parce qu'elles émanent de praticiens qui doivent faire face à ces problèmes tous les jours sur leur lieu de travail.

La douzaine de praticiens participant à cette formation ont ainsi longuement débattu du problème de la prolifération anarchique des projets de microfinance sur certains terrains (exemples du Burkina Faso et du Mali). Cette prolifération pose selon eux de nombreux problèmes, en particulier celui d'une concurrence déloyale qui met en danger les rares projets qui essaient de travailler dans une perspective de durabilité financière et sociale. Face à cela, peu a été fait. Il existe un cadre de concertation qui a été mis en place au Mali. La loi PARMEC est supposée contenir le phénomène mais rares sont ceux qui sont satisfaits par son contenu (plafonds sur les taux d'intérêt...). Beaucoup disent « heureusement qu'elle n'est pas appliquée à la lettre car non seulement elle n'arrange pas le problème de la compétition déloyale, mais elle risque de mettre beaucoup de systèmes de microfinance actuellement viables dans une situation fragile, voire illégale parce que ces systèmes ne peuvent se permettre de se conformer à cette loi. » Que faire ? Certains praticiens pensent que c'est aux bailleurs de fonds de se concerter avant de financer le montage d'un projet, d'autres remettent les responsabilités entre les mains de leur gouvernement, qui selon eux devrait établir un cadre réglementaire plus strict.

Une autre question qui a été soulevée fréquemment se réfère au problème de l'appropriation sociale des institutions de microfinance par leurs clientèles. Tous les praticiens semblent s'accorder pour dire que l'appropriation sociale est un facteur tout aussi important que la viabilité financière pour s'assurer de la durabilité d'une institution de microfinance. Mais lorsque l'on pousse la question un peu plus à fond, il apparaît que l'appropriation sociale présente dans le quotidien des institutions de multiple facettes et que le problème est beaucoup plus complexe qu'il ne paraît. Par exemple, certains voient au travers de l'appropriation sociale le fait que l'institution de microfinance est gérée par les bénéficiaires eux-mêmes sur une base mutualiste. Certes, l'autogestion et la relative autonomie financière permettent de responsabiliser les utilisateurs de l'institution, de contrôler les remboursements, et de réduire les coûts. Mais les risques d'exclusion d'une partie de la clientèle potentielle sont importants. De plus, tous disent que pour qu'un système de type mutualiste fonctionne, on a besoin de travailler

dans un contexte où il existe un minimum de cohésion sociale ou d'asseoir l'institution sur des dynamiques sociales favorables aux actions collectives. Que faire alors si l'on ne se trouve pas dans un tel contexte ? Pour d'autres, l'appropriation sociale nécessite simplement que les clients de l'institution de microfinance trouvent un intérêt dans les services offerts. Les clients ne sont pas nécessairement intéressés par une participation à la gestion de l'institution, perçue comme une entreprise prestataire de services. Les clients seraient prêts à tout pour maintenir l'institution viable afin de simplement continuer à avoir accès aux services dans le futur. Ce qui peut se traduire pour une institution de microfinance par un objectif uniquement de viabilité financière. Mais dans ce dernier cas, viabilité financière ne signifie pas forcément un impact significatif en termes de population touchée et de développement.

Il semble que l'on ait pour l'instant peu d'éléments de réponse à ces questions, peut-être aussi parce qu'il existe encore peu d'opportunités pour échanger les expériences sur ces problèmes.